

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente

Titre : Gestion des personnes toxicodépendantes dans l'espace public et privé, où en sommes-nous ?

Interpellatrice : Marlène Bérard (PLR)

En date du 23 avril 2025, M&B Gérance immobilière SA a adressé un courrier au Conseil communal de Lausanne sur la situation alarmante qui prévaut à la Rue Grand-St-Jean 16. Le courrier est accompagné de photographies sur lesquelles l'on voit des personnes toxicomanes consommer de la drogue par voie orale et par injection et squatter le hall d'entrée de l'immeuble pour y dormir.

La gérance fait état des retombées directes que l'ouverture du local d'injection à proximité a eues sur le quartier et en particulier sur l'immeuble et que cette situation est devenue insupportable.

Le 16 mai 2023, le Conseil communal a adopté une résolution de Mathilde Maillard (PLR) qui demandait qu'un bilan soit présenté au conseil communal sur l'évolution des espaces de consommation, notamment en termes d'atteinte des objectifs et des mesures d'accompagnement mises en place. Dans ce cadre, il a également été demandé qu'un préavis soit présenté au conseil communal concernant l'ensemble des mesures prises et/ou envisagées en matière de lutte contre la drogue.

Le 16 mai 2024, la Municipalité a répondu que l'ensemble du dispositif sera évalué, tant du point de vue socio-sanitaire des personnes consommatrices, que pour l'ensemble des personnes fréquentant l'espace public autour de la Riponne et qu'un préavis sera présenté à l'été 2025 comprenant l'évaluation du projet-pilote d'antenne à la Riponne, ainsi que des autres mesures prises depuis 2023.

Entre le moment où la résolution de Mathilde Maillard (PLR) a été acceptée par le Conseil communal et aujourd'hui, plus de 24 mois se sont écoulés. Durant ce laps de temps, force est de constater que la situation socio-sanitaire au centre-ville s'est fortement dégradée. L'espace public n'est plus le seul endroit où les personnes toxicodépendantes se rassemblent et se droguent. Désormais, le domaine privé est également concerné avec les risques sanitaires et sécuritaires que cela implique.

Pour répondre aux craintes exprimées et à la situation extrêmement préoccupante pour les habitantes et habitants du quartier de la Rue-St-Jean et alentours, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité constate-elle une évolution de la présence à Lausanne de personnes toxicodépendantes depuis l'ouverture du second local de consommation et des conséquences sur le voisinage ?
2. Pourquoi des personnes toxicodépendantes continuent à s'injecter dans la rue, les WC et les halls d'immeubles ?
3. Comment la Municipalité explique-t-elle qu'un nombre important de toxicomanes consomment de la drogue en rue et dans les immeubles privés alors que deux locaux d'injection est à leur disposition ? Qui sont-ils et existent-t-il des restrictions à leur accueil ? S'agit-il des mêmes personnes que celles fréquentant les ECS de la Riponne et du Vallon ?
4. Est-ce que les personnes qui fréquentent le local de consommation de la Riponne sont systématiquement orientées vers d'autres structures socio-sanitaires pour éviter qu'elles ne consomment dans la rue et dans des lieux privés ?

5. La Municipalité peut-elle confirmer qu'un préavis faisant le bilan des deux locaux d'injection ainsi que leur impact sur un plan socio-sanitaire et sécuritaire sera présenté à l'été 2025 ?

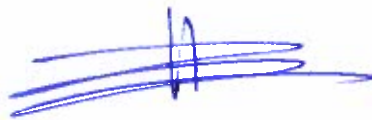
Comme l'été 2025 s'étendra du 21 juin au 22 septembre 2025, peut-on espérer un préavis avant la reprise scolaire d'août 2025 ?

6. La Municipalité estime-t-elle que l'ouverture du second local de consommation sans critères restrictifs explique l'augmentation de la population toxicomane dans les rues lausannoises ?
7. Quel lien fait la Municipalité entre l'ouverture du second local d'injection et les plaintes exprimées par les habitants et commerçants du quartier ?

Lausanne, le 20 mai 2025

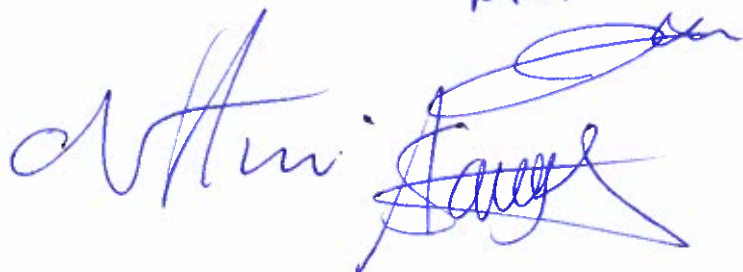


Marlène Bérard (PLR)



Olivier Béd

KRASNICKI



VG

